

Jean Jaurès : un grand tribun au service du vin naturel

Jean Jaurès a attaché son nom à la lutte pour la paix, au combat pour la République et la démocratie, à la défense des ouvriers, du droit, de l'émancipation sociale, et à bien d'autres combats. Mais sait-on que celui qui se définissait comme « un paysan cultivé », reste dans la mémoire des vignerons comme l'un des hérauts du vin naturel ? C'est cette facette du grand tribun que Rémi Pech est venu nous dévoiler lors de notre soirée de printemps.

Il avait à l'égard du vin l'attitude alors majoritaire : une boisson hygiénique dont il fallait encourager la consommation pour pallier les dangers de l'eau. Il buvait lui-même du vin et s'en faisait servir à la tribune de la Chambre. Autre époque... Sa carrière politique a embrassé une période de crises successives pour la viticulture. Le phylloxera et la mévente des vins ont été perçus et traités comme un péril mortel. C'est ainsi que Jaurès a apporté son concours à la Chambre à une succession de lois régulatrices, et à l'extérieur par ses articles de presse diffusés à grand tirage. Il a contribué à préparer et à faire voter 5 grandes lois de 1889 à 1907, portant sur la définition du vin, l'interdiction du mouillage, la protection des appellations d'origine, la déclaration des récoltes et la circulation des vins. Lois auxquelles s'ajoutent plusieurs textes touchant la législation fiscale et douanière.

Notre conférencier a su mettre en lumière trois caractéristiques qui s'inscrivent dans le combat humaniste et socialiste mené par Jaurès au cours de ses trois décennies de vie politique :

- Un protectionnisme mesuré, en soutenant notamment un allègement de l'impôt foncier compensé par l'établissement de l'impôt général sur le revenu.
- La défense et la modernisation des petites exploitations en se positionnant comme un grand défenseur de la coopération : « mettez ensemble vos volontés et dans la cuve de la République, préparez le vin de la Révolution sociale ». En 1912 il fut l'acteur essentiel de la fusion des deux fédérations de coopératives.
- La défense de la qualité du produit : « Altérer la définition du vin, la pure, la belle, et saine notion du vin, fruit de la vigne, c'est corrompre le vin lui-même... ». Il a par ailleurs vivement combattu l'alcoolisme « Comment amènerons-nous la classe ouvrière à la grandeur de sa mission et de son destin si son énergie est, à la source même, abêtie ou maladivement surexcitée ? ».

Pour lui vigne et vin justifiaient d'être défendus comme éléments d'une civilisation, d'un patrimoine. Les propositions de Jaurès sur les mesures de régulation représentent des anticipations remarquables (allègement de la fiscalité, mise en place un monopole d'Etat, etc...). La loi tendant à prévenir le mouillage des vins et les abus du sucrage, et celle concernant le mouillage et la circulation des vins et le régime des spiritueux furent votées en 1907.

Toutes ces lois ont assuré presque un siècle de survie à une viticulture qui répondait aux besoins de « vin courant » exprimés par la société, tout en recelant des potentialités de qualité qui s'épanouissent depuis.

Et Rémi Pech, enfant du pays narbonnais, cœur du midi viticole, de conclure en récitant un couplet d'un texte très populaire dans les villages du Narbonnais et du Biterrois, composé par les soldats, mutins, du 17^{ème} Régiments d'infanterie, qui se termine par « Comme le vin naturel, le bon droit est immortel ».

Au bas de la photo qui illustre l'article : Rémi PECH , Historien, Président honoraire de l'Université
Toulouse Jean Jaurès